

de nuit et par toutes les œuvres de piété qui se font chez nous en présence du Saint Sacrement exposé.

4° A part ces avantages, les défunts que l'on fait inscrire participent aussi à un service solennel célébré annuellement, le 2 novembre, dans chacune de nos maisons où l'Œuvre des Semaines Eucharistiques est établie.

Au matin du premier de l'an, en faisant la revue des absents de la famille, plusieurs noms peut-être sont restés sans réponse. Et vos larmes silencieuses ont répondu pour ceux qui manquaient à l'appel. Au commencement de l'année plusieurs ont la louable habitude de faire une offrande en faveur des âmes du Purgatoire. C'est le cadeau de l'affection et de l'amitié offert par les vivants à ceux qui sont maintenant dans l'éternité. Or quel présent plus riche en avantages spirituels que celui, par exemple, d'une année de contribution aux Semaines eucharistique en faveur des vôtres, que la Justice de Dieu pourraient encore retenir dans les flammes du Purgatoire! Pour éteindre le feu qui les brûle, ce que ces chères âmes attendent de vous, c'est moins des larmes que la rosée salutaire du Sang rédempteur. Or, en faisant à Jésus-Hostie le cadeau d'une Semaine eucharistique, vous procurez à vos défunts les fruits surabondants du sacrifice de la Messe. Vous payez une dette de reconnaissance à ceux qui vous ont aimés. Vous vous faites les auxiliaires de ceux qui, à cause de vous, peut-être, souffrent encore aujourd'hui dans le feu du Purgatoire. Tout ce que vous donnerez à Jésus sacramental en faveur de vos défunts se changera en mérites pour vous et vous les retrouverez après la mort.

Quelle source de bénédictions aussi pour les fidèles qui savent prendre sur le superflu, voir même sur le nécessaire, afin de pouvoir offrir à Notre Seigneur au Saint Sacrement, une aumône dont il bénéficiera pendant